

# DEMANDE DE 1<sup>ère</sup> ADHESION 2018/2019 SCUF ESCRIME

**Jeunes M07- M9 - M11 - M13 - M15 - M17 – Juniors M20**

Salle d'armes Gymnase Fragonard - 10 rue Fragonard - 75017 PARIS  
SCUF ESCRIME - 31 rue Gauthery - 75017 PARIS - tél. : 01 42 28 50 38 - mail : [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)  
Site internet [scuf-escrime.com](http://scuf-escrime.com) et sur Facebook page Scuf Escrime



Date de réception de l'inscription (ne pas remplir, réservé au Club) :

## L'ADHERENT

**Nom de l'adhérent :**

**Prénom :**

Né(e) le : Sexe : Nationalité :

Adresse : CP : Ville :

Tél. adhérent : Mail. adhérent :

Établissement scolaire fréquenté :

arme choisie : FLEURET EPEE

latéralité : DROITIER GAUCHER

le pratiquant est-il débutant en Escrime : oui non

## LES TUTEURS LEGAUX

**Prénom et Nom de la Mère :**

Tél mobile :

Tél 2 :

Mail personnel :

Mail professionnel :

Profession :

**Prénom et Nom du Père :**

Tél mobile :

Tél 2 :

Mail personnel :

Mail professionnel :

Profession :

Ces informations sont garantes de votre affiliation au Club et à la FFE. Tout changement de situation doit être signalé. La communication des informations sportives pour votre enfant en dépend.

## CHOIX DE L'OFFRE SPORTIVE \*

2012-2013	M7 (moins de 7 ans) 370€ de cotisation + 50 € de location matériel	420 €	Baby Escrime	mercredi 14h00 – 15h00 ou samedi 9h00 - 10h00	2008 - 2009	M11 (moins de 11 ans)	450 €	Fleuret	mercredi 17h30 – 19h30 : niveau confirmé jeudi 18h00-19h30 : Tous niveaux
2011-2010	M9 (moins de 9 ans)	450 €	Fleuret	mercredi 15h00 – 16h00 et/ou samedi 10h00-11h00	2007 – 2006	M13 (moins de 13 ans)	450 €	Épée	samedi 11h00 - 12h30 Tous niveaux jeudi 18h00 - 19h30 Tous niveaux
		450 €	Épée	samedi 10h00 – 11h00 et/ou mercredi 15h00 – 16h00	2005 - 2004	M15 (moins de 15 ans)			
2008-2000	M11 à M20 (moins de 11 ans)	450 €	Fleuret	mercredi 16h00 – 17h30 : Niveau 1 jeudi 18h00-19h30 : Tous niveaux	<b>A partir de la catégorie M13 FLEURET et EPEE : LE PASS COMPETITION</b> Les tireurs souhaitant faire de la Compétition doivent être en possession d'une licence spécifique «Compétition FFE» l'adhésion est de 50€ et comprend la licence spécifique, le T-shirt Club et une séance supplémentaire spécifique à la préparation, le <b>lundi 18h00- 19h30 pour le fleuret et le mardi 18h00-19h30 pour l'épée</b> , le coaching du Maître d'Armes en compétition et la formation d'arbitre départemental, la présentation d'arbitre étant indispensable pour l'accès à la compétition. <b>le tireur souhaite faire de la Compétition ? : oui non</b> et prend le PASS COMPETITION + 50 €				
		450 €	Épée	samedi 11h00 - 12h30: tous niveaux jeudi 18h00 - 19h30: Tous niveaux					

\*Location du matériel : le 1<sup>er</sup> trimestre est inclus dans les droits d'entrée, elle est ensuite facturée (20€/an et par élément payable à l'inscription- sauf si la location est compris dans la cotisation) : \*remboursé si achat de matériel au club en cour d'année.

\* voir le détail de l'offre sportive dans le document joint

### PIECE(S) A JOINDRE

- o 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)
  - o Certificat médical
  - o Règlement de l'adhésion au CLUB (1<sup>ère</sup> année) : **50€**
  - o Règlement de cotisation : **VOIR L'OFFRE SPORTIVE**
  - o Règlement (le cas échéant) du PASS COMPETITION : **50€ (voir l'offre sportive)**
  - o Règlement (le cas échéant) de la location du matériel : **voir l'offre sportive détaillée**
- NOTA : le(s) chèque(s) ne sont pas encaissés avant la première séance**

Masque      Veste      Arme      Pantalon

### Les aides acceptées à la pratique du sport pour l'escrimeur :

(Entourez la bonne réponse)

- Bénéficiez-vous de l'allocation de rentrée scolaire (60€) ? **oui non**
- Bénéficiez-vous du Ticket Loisir de la CAF (80,90,100€) ? **oui non**
- Désirez-vous un reçu pour un Comité d'Entreprise ? **oui non**

Si vous n'avez pas les justificatifs, **merci de joindre un (ou des) chèques de caution de 60€ pour l'ARS et de 80 € pour le Ticket Loisir**

### LE DEMANDEUR (par l'intermédiaire de son tuteur légal) DECLARE PAR LA PRESENTE

- Adhérer au SCUF et demander à être sur la liste de ses membres
- Accepter d'être domicilié au siège du SCUF Escrime auprès duquel il est rattaché
- Avoir pris connaissance et s'engager à se conformer aux statuts et au règlement intérieur du Club et de la FFE
- Avoir pris connaissance des conditions d'assurances attachées à la Fédération Française d'Escrime
- Accepter que les renseignements figurant sur le présent document soient utilisés par le SCUF à toutes fins associatives
- Être informé(e) qu'il possède un droit d'accès et de rectification auprès du SCUF pour les renseignements fournis (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978)
- Prendre acte que la communication avec le club se fera principalement par mail

**En tant que tuteur légal :**

Autoriser par la présente :

- Tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire
- Le responsable de l'association, du comité ou de la FF Escrime :
  - à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins
  - à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur

### DIVERSES AUTORISATIONS A FOURNIR

(Entourez la bonne réponse)

**En tant que tuteur légal :**

J'autorise mon enfant à regagner seul notre domicile après la séance d'entraînement, dans le cas contraire je m'engage à venir le chercher (la responsabilité du Club est dérogée dès la fin du cours)

**oui non**

**En tant que tuteur légal :**

J'autorise mon enfant à être accompagné en compétition par toute personne habilitée par le SCUF et par tout transport

**oui non**

**En tant que tuteur légal : je déclare autoriser le SCUF ESCRIME à :**

- photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de l'activité d'enseignement, de compétition ou de stages organisés par le club.
- reproduire et diffuser ces images sur le(s) support(s) suivant(s) : papier, cd-rom ou dvd, site(s) internet du club, page Facebook du club dans le cadre de la communication de l'association

**oui non**

## DEMANDES DE VALIDATION

Je soussigné(e)

Certifie être le tuteur légal de l'escrimeur et accepte tous les termes de son adhésion au SCUF Escrime

Date : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention manuscrite, "**lu et approuvé**"

Ce document récapitule les informations fournies au Club pour le renouvellement d'adhésion.

Seul un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces demandées y compris le règlement intégral permettra la prise en compte du dossier et une réservation de place dans les groupes d'entraînement

# CERTIFICAT MEDICAL



- L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.
- Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.
- C'est au médecin d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_,  
docteur en médecine,

certifie avoir examiné M

né(e) le :

habitant à

et constaté que :

*(cocher les cases nécessaires)*

- son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétition \***.
- que son état ne présente pas de contre indication à la pratique de l'escrime en compétition dans sa catégorie, ainsi que dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne (simple surclassement)**

\* Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée

Date : \_\_\_\_\_

<p><i>Un certificat sur papier à entête du médecin peut également être fourni</i></p>	<p><b>Signature du praticien</b></p> <p>_____</p>	<p><b>cachet du praticien</b></p> <p>_____</p>
---	---	--

**ATTENTION** : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants [www.afld.fr](http://www.afld.fr) et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

## Règlement Intérieur du SCUF Escrime

**Ce règlement précise les droits et les devoirs des Escrimeurs.  
En Signant la demande d'adhésion, l'adhérent et/ou ses tuteurs légaux  
s'engagent à RESPECTER les différents points suivants :**

### Article 1 — Cotisation

#### Article 1-1 - Détermination du montant

Le bureau, sur proposition du Trésorier, détermine le montant de la cotisation avant le début de la saison, dans le cadre du budget et en accord avec la politique générale de l'association. Le Comité Directeur approuve ce montant, les membres de l'association en sont informés par voie d'affichage en Salle d'Armes et lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Article 2 – Assurance

La cotisation inclut l'assurance des pratiquants **sous réserve du certificat médical annuel** de non contre indication à la pratique de l'escrime et du respect des normes de sécurité en matière d'habillement et d'équipement ; **le port du short est rigoureusement interdit pendant l'entraînement.**

Les membres sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité lors des trajets et activités non couverts.

#### Article 2-2 — Versement

La cotisation doit être réglée par chèque. Ce règlement doit être obligatoirement réalisé lors de l'inscription, soit avec un seul chèque, soit avec trois chèques : le Trésorier remettra en banque le 1er fin septembre, le 2ème fin octobre et le 3ème fin novembre.

**La cotisation est annuelle et non remboursable, sauf accord spécifique du Bureau après justificatifs.**

### Article 3 - Utilisation des équipements, installations et matériels

Les membres de l'Association doivent prendre soin des équipements, installations et matériels mis à leur disposition ; en particulier les membres doivent veiller à la propreté et au rangement de la Salle d'Armes.

Le matériel appartenant au membre est placé sous sa garde et son entière responsabilité ; il doit être marqué au nom de son propriétaire qui en assure l'entretien et la conformité aux normes édictées par la FFE. Les pertes, vols et détériorations du matériel personnel des membres ne peuvent engager la responsabilité de l'Association que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou lors des compétitions.

Par ailleurs, chaque membre doit avoir, en toutes circonstances, un comportement maîtrisé et ne pas mettre en péril sa sécurité ou celle des autres membres, que ce soit en Salle d'Armes, dans les vestiaires ou dans toute autre partie du complexe sportif.

En ce qui concerne le matériel loué, le soin doit être pris : il sera demandé une participation de 10€ pour une lame abîmée et de 2 € pour un fil de corps cassé.

### Article 4 - Discipline

Tout manquement à l'esprit sportif, toute atteinte à l'intégrité ou à l'honneur d'un cadre, dirigeant ou autre membre, tout manquement aux statuts et au présent Règlement Intérieur approuvé par l'Assemblée

Générale, tout acte de nature à entraver le fonctionnement de l'Association ou à mettre en péril la sécurité des membres est soumis, à l'initiative d'un administrateur, à un Conseil de Discipline.

Les sanctions que peut prononcer ce conseil, avec ou sans sursis, sont : avertissement blâme, exclusion temporaire ou définitive de l'Association.

Le Président doit convoquer au moins 20 jours à l'avance la personne concernée par lettre recommandée

et mettre à sa disposition, au siège de l'Association, le dossier comportant les motifs de sa convocation. En séance, le conseil entendra toute personne utile à la manifestation de la vérité, et en dernier lieu la personne concernée.

### Article 5 — Approbation du Règlement Intérieur

A partir de la catégorie M13 FLEURET et EPEE, les tireurs souhaitant faire de la Compétition doivent être en possession d'une licence spécifique «Compétition FFE». L'adhésion est de 50€ et comprend la licence spécifique, le T-shirt Club et une séance supplémentaire spécifique à la préparation, le coaching du Maître d'Armes en compétition et la formation d'arbitre départemental, la présentation d'arbitre étant indispensable pour l'accès à la compétition.

### Article 6 — Approbation du Règlement Intérieur

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé par le Comité Directeur exécutif du 4 juillet 2005.

### Correspondance

Pour toute correspondance, écrire au SCUF Escrime – 31, rue Gauthey – 75017 PARIS ou envoyer un mail à [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)

Pour toute correspondance, écrire au SCUF Escrime – 31, rue Gauthey – 75017 PARIS ou envoyer un mail à [escrime@scuf.org](mailto:escrime@scuf.org)

## Et si vous aidiez le SCUF ESCRIME ?

Prénom, Nom, qualité

● Je peux apporter mon aide en tant que bénévole au SCUF ESCRIME :

Régulièrement

Ponctuellement

● Je suis prêt à transmettre mes connaissances et consacrer un peu de temps en devenant « bénévole »

oui

pas possible

● Je souhaite faire un don individuel au SCUF ESCRIME et j'abonde la cotisation

de ..... € qui seront déductibles de mes impôts

● Je souhaite devenir mécène du SCUF ESCRIME pour la somme de ..... €

pour laquelle je bénéficierai de déductions fiscales

**Tout soutien en temps ou en argent, même modeste,  
est précieux !**

**Les enfants en seront les bénéficiaires**

*Vous pouvez aider le SCUF ESCRIME et les enfants de diverses façons en fonction de vos possibilités :*

◇ **Intervenir comme bénévole**, ponctuellement ou régulièrement en consacrant du temps à l'association en fonction de vos disponibilités (accompagner les tireurs en voitures lors des déplacements, aider à l'organisation des événements du Club, recherche de mécènes ou de sponsors, ...)

◇ **Aider financièrement :**

● En faisant un don individuel, déductible de vos impôts sur le revenu  
● Comme mécène ou sponsor si vous êtes responsable d'entreprise, artisan (le mécénat offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales)

**Signature :**

## Fiche d'auto vérification du dossier d'inscription

DOCUMENTS	A fournir	Rendu
■ Fiche individuelle d'inscription <b>relue, corrigée complétée et signée</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Certificat médical à la non contre- indication de la pratique de l'Escrime sur la fiche individuelle sur papier à entête du médecin	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 à 3 chèque(s) de règlement de cotisation avec le nom de l'adhérent inscrit au dos	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 chèque(s) de règlement de d'adhésion au Club (1ère année, donnant accès à l'inscription dans toutes les sections du SCUF) de 50 €		
■ 1 Chèque de règlement avec le nom de l'adhérent inscrit au dos en cas de location de matériel (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 Chèque de règlement de 50 € avec le nom de l'adhérent pour le passeport Compétition (éventuellement)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ le cas échéant, le(s) Chèque(s) de cautions pour le Ticket Loisirs (80€) et/ou le R'éduc Sport (50€) avec le nom de l'adhérent	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)	<input checked="" type="checkbox"/>	

### ***Éventuellement***

■ Document d'aide au SCUF Escrime	<input checked="" type="checkbox"/>	
-----------------------------------	-------------------------------------	--